

ces régions qui disparaissent rapidement, j'estime que dans la plupart des cas les intérêts nationaux seraient mieux satisfaits si elles étaient réservées à la création de parcs. Il est nécessaire que nous agissions rapidement si nous voulons conserver des régions sauvages pour les générations à venir. Par exemple, certaines régions appropriées des Territoires du Nord-Ouest devraient être réservées à des parcs.

Nous devons également négocier des régions supplémentaires avec les différentes provinces. Les besoins culturels historiques du peuple canadien doivent être protégés par l'action immédiate de cette mesure importante de conservation des ressources. Aujourd'hui, monsieur l'Orateur, environ 2.8 p. 100 de la superficie totale du Canada sont réservés aux parcs nationaux et provinciaux. Ce n'est pas assez. Ne nous mettons pas dans la situation embarrassante d'avoir à racheter des ressources en parcs que nous aurions dû avoir le bon sens de conserver en premier lieu. Tout ce que nous avons à faire est de regarder autour de nous dans chaque province et nous constaterons que nous avons vendu des parcs naturels que nous aurions dû conserver.

Aujourd'hui, nous découvrons que les installations de loisir dont nous avons besoin dans les provinces ont été vendues aux intérêts privés. Les gouvernements fédéral et provinciaux se voient souvent dans la pénible situation d'avoir à racheter des terrains de choix pour permettre au public l'accès à quelques-uns des lacs afin qu'il s'y récrée.

Il y a deux autres sujets particuliers, dont j'aimerais parler, mais si Votre Honneur souhaite déclarer qu'il est cinq heures, c'est le bon moment pour interrompre.

MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur suppléant: Il est de mon devoir, conformément à l'article 40 du Règlement, d'informer la Chambre des questions qui seront soulevées au moment de l'ajournement ce soir: Le député de Hillsborough (M. Macquarrie)—Le commerce extérieur—L'importation de lampes électroniques; Le député de Palliser (M. Schumacher)—Les anciens combattants—La fermeture des bureaux de l'établissement agricole situés hors des grandes villes; Le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow)—L'assurance-chômage—Les avertissements de la Commission quant à la fraude.

Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative [M. Harding.]

parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les bills publics.

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): A la demande des deux députés qui ont présenté les deux premiers bills figurant au *Feuilleton* d'aujourd'hui, nous sommes disposés à les réserver et à poursuivre l'examen du bill C-29 au nom du député de Brant (M. Brown).

M. l'Orateur suppléant: Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES BILLS PUBLICS

LA FÊTE DU CANADA

BILL VISANT LA SUBSTITUTION DU MOT «CANADA» AU MOT «DOMINION»

M. J. E. Brown (Brant) propose que le bill C-29 relatif à la fête du Canada soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

—Monsieur l'Orateur, le bill C-29 que je présente aujourd'hui est un bill bref et simple qui vise à abroger la loi sur la fête du Dominion pour lui substituer la loi sur la fête du Canada. Le bill se borne à remplacer, dans la loi actuelle, le mot «Dominion», par le mot «Canada». Le bill prévoit aussi que la fête du Canada sera célébrée et observée comme jour de fête légale le premier lundi du mois de juillet chaque année.

● (5.00 p.m.)

Pendant les vacances d'été un groupe de mes mandants, membres de la Chambre de Commerce des jeunes de Paris (Ont.) m'ont demandé si je consentirais à appuyer un bill comme celui que je présente cet après-midi, si le Parlement en était saisi. J'ai immédiatement cherché à savoir s'il y en avait un au *Feuilleton* au début de la session. J'ai constaté que non; alors, sans hésiter, j'en ai présenté un moi-même que j'offre cet après-midi à l'examen de la Chambre dans l'espoir, si les députés y consentent, qu'il sera envoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

A mon sens le bill envisage le 1^{er} juillet de chaque année dans sa perspective actuelle puisqu'une grande majorité de Canadiens aimeraient que nous ayons une fête du Canada et que l'on réserve un jour chaque